Déclaration groupée (pour plusieurs remplacements) :

Pour évaluer l'économie d'énergie réalisée, il faut établir la moyenne de la consommation des véhicules revendus et celle des véhicules nouvellement immatriculés. Le principe de calcul ci-dessous ne s'applique qu'à des véhicules effectivement remplacés par d'autres véhicules de catégories de consommation inférieures. Soit :

$$C = [0{,}60 \times NA + 0{,}73 \times NB + 0{,}87 \times NC + ND + 1{,}2 \times NE + 1{,}5 \times NF + 1{,}83 \times NG]/N$$

Avec :

NX, le nombre de véhicules de la classe X (X varie de A à F), remplacés par des véhicules de catégories de consommation inférieures au sein de la flotte ;

N, la somme des NX.

La variation de consommation moyenne P (en %) vaut :

$$P = [\,[Ci - Cf]/Ci\,] \times 100$$

Avec :

Ci, la consommation des véhicules revendus ;

Cf, la consommation des véhicules nouvellement immatriculés.

Le montant de certificats à attribuer correspond au calcul suivant : $600 \times P \times N$.

Ces éléments sont entrés dans une feuille de calcul, pour les véhicules cédés comme pour les véhicules acquis. Cette feuille de calcul est disponible sur le site internet de la direction générale de l'énergie et du climat du ministère chargé de l'énergie, elle donne le résultat final du calcul sous cette forme (exemple pour 14 véhicules) :

Cession retenues	0	0	0	13	1	0	0	14
Acquisition	0	0	13	1	0	0	0	14

C'est le chiffre indiqué dans la case jaune qu'il faut prendre en compte pour la déclaration.

Ci	14,2
Cf	12,3
P %	13,3

kWh cumac	111 803

C'est le chiffre indiqué dans la case jaune qu'il faut prendre en compte pour la déclaration.

Montant en kWh cumac	Résultat final donné par la feuille de calcul

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **TRA-SE-08**

Gestion externalisée du poste pneumatique dans une flotte de poids lourds

1. Secteur d'application :

Transport routier de marchandises (TRM) professionnel dont la partie pneumatique est gérée de façon externalisée et globale (solution prix au kilomètre ou prix par carte grise).

2. Dénomination :

Gestion externalisée et globale du poste pneumatique dans une flotte de véhicules poids lourds (ensembles articulés et porteurs de plus de 7,5 tonnes jusqu'à 44 tonnes) consistant en quatre opérations cumulatives : réglage des géométries, contrôle des pressions, recreusage et suivi des usures.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Dans le cas d'une gestion externalisée du poste pneumatique, le demandeur fournit :

– le contrat ou l'avenant au contrat commercial entre le prestataire et le gestionnaire de la flotte de véhicules, dans lequel le prestataire s'engage à ce qu'au minimum :
  1. 65 % des pneus quittant l'entreprise pour rechapage ou valorisation soient recreusés ;
  2. les pneus des véhicules soient vérifiés en pression trois fois par an au minimum (sur vérification ou remplacement du pneu) ;
  3. 70 % des pneus neufs introduits dans la flotte (hors dommages accidentels) soient acceptés au rechapage ;
  4. l'ensemble des véhicules sous contrat subit au moins une fois par an une opération (permutation et/ou retournement sur jante) ;
– un document justifiant du nombre et du type de véhicules en contrat, à part ou pouvant être inclus dans le contrat commercial.

Cette opération n'est pas cumulable avec la fiche d'opération standardisée TRA-SE-05 (recreusage des pneumatiques de poids lourds).

4. Durée de vie conventionnelle : 1 an.

5. Montant des certificats en kWh cumac :

CATÉGORIE	MONTANT en kWh cumac/ensemble		NOMBRE D'ENSEMBLES articulés en gestion externalisée
Ensemble articulé/porteur	6 041	x	N

CATÉGORIE	MONTANT en kWh cumac/porteur		NOMBRE DE PORTEURS en gestion externalisée
Porteur	2 452	x	N

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **TRA-SE-09**

Gestion externalisée du poste pneumatique dans une flotte de transport de personnes

1. Secteur d'application :

Transport collectif de personnes (autobus et/ou autocars) dont la partie pneumatique est gérée de façon externalisée et globale (solution prix au kilomètre ou prix par carte grise).

2. Dénomination :

Gestion externalisée et globale du poste pneumatique sur une flotte d'autobus et/ou autocars consistant en quatre opérations cumulatives : réglage des géométries, contrôle des pressions, recreusage et suivi des usures.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Dans le cas d'une gestion externalisée du poste pneumatique, le demandeur fournit :

– le contrat ou l'avenant au contrat commercial entre le prestataire et le gestionnaire de la flotte de véhicules, dans lequel le fournisseur de pneumatiques s'engage à ce qu'au minimum :
  1. 65 % des pneus quittant l'entreprise pour rechapage ou valorisation soient recreusés ;
  2. les pneus des véhicules soient vérifiés en pression trois fois par an au minimum (sur vérification ou remplacement du pneu) ;
  3. 70 % des pneus neufs introduits dans la flotte (hors dommages accidentels) soient acceptés au rechapage ;